

Politique de remboursement – 2015

Club Caravelles de Sainte-Foy/Sillery



Toute demande de remboursement devra être faite par écrit ou par courriel au : adjointadministratif@caravelles.ca

Celle-ci devrait être reçue à notre bureau au plus tard aux dates suivantes selon le cas:

Saison d'été

Jusqu'au 16 mars 2015 inclus: aucun frais

Du 17 mars 2015 au 8 mai 2015 inclus: des frais administratifs de 40 \$ s'appliquent.

À partir du 9 mai 2015 : Aucun remboursement sauf si preuve médicale.

Saison automne-hiver

Jusqu'au 16 octobre 2015 inclus: aucun frais

Du 17 octobre 2015 au 1 novembre 2015 inclus des frais administratifs de 40 \$ s'appliquent.

À partir du 2 novembre 2015 : Aucun remboursement sauf si preuve médicale.

Pour les gens inscrits UNIQUEMENT à la saison hiver (excluant l'automne), les demandes de remboursements seront acceptées jusqu'au 12 janvier 2015.

Pour les gens inscrits UNIQUEMENT à la saison automne, se fier aux dates de remboursement de la saison automne-hiver.

Aucune demande de remboursement ne sera jugée recevable quelle que soit la raison évoquée(*) à partir du **9 mai 2015** pour la saison été et du **2 novembre 2015** pour la saison automne-hiver.

(*) Exception dans le cas d'une maladie empêchant le joueur de poursuivre son activité (matches ET pratiques) pour le **reste de la saison**. La présentation d'une preuve médicale (l'original) est obligatoire. Pour bénéficier du remboursement la demande doit être parvenue à notre bureau à l'intérieur d'une période de 30 jours suivant la date sa maladie.

Forfait équipe (Senior et O-35)

Aucun remboursement (même médical) ne sera accepté pour l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse en forfait par équipe. La gestion des remboursements doit se faire à l'interne.

Les tout-petits (U-04 à U-06)

Après la 3^e séance d'essai, aucun remboursement n'est accordé.

Frais de camps et/ou de sélection (A/AA/AAA)

Le Club organise chaque début de saison des camps de sélection et/ou d'entraînements en vue de former les équipes. En cas d'annulation de l'inscription une fois qu'un joueur a pris part au camp, des frais de 40 \$ seront retenus (joueurs A/AA/AAA*).

Cette procédure de remboursement ne s'applique pas au joueur non retenu dans un camp de sélection ou dont l'équipe n'a pu être formée par manque de joueurs. Dans ce cas le remboursement sera total.